

## Partir à l'étranger pour s'en sortir

*Une expérience « capacitante » encore peu soutenue institutionnellement*

Francine Labadie, politiste, cheffe de projet Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Institut national de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (INJEP (France))

Clotilde Talleu, chercheuse indépendante et consultante dans les champs de la jeunesse et des politiques de jeunesse

Dans le contexte d'une polarisation croissante de la jeunesse, qui se renforce sur fond de crise (Labadie 2012 ; Markovic, Garcia Lopez et Dzigurski 2015), favoriser – au nom de l'équité – l'accès de jeunes vulnérables, désignés – dans le cas présent – comme « Jeunes avec moins d'opportunités »<sup>1</sup>, aux programmes de mobilité internationale dans un cadre non formel est devenu un objectif politique important, au cœur des stratégies européennes de jeunesse et d'inclusion sociale, comme des orientations du Plan Priorité Jeunesse en France. Il s'agit en effet d'offrir à des jeunes désavantagés des opportunités d'apprentissages et d'expériences susceptibles d'impacter positivement la construction de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cette offre politique peut être par conséquent regardée comme relevant d'une approche développant les « capacités » (Sen 1999 ; Nussbaum 2012), dont nombre de chercheurs soulignent la pertinence pour la jeunesse comme enjeu d'action publique<sup>2</sup>.

Pourtant, selon l'évaluation menée de 2012 à 2015 par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) – comme membre du réseau européen Research based Analysis of Youth in action (RAY)<sup>3</sup> –, relative aux impacts en France du Programme Européen « Jeunesse en Action » (PEJA), les jeunes avec moins d'opportunités constituent seulement 16% des bénéficiaires de celui-ci (Labadie 2016). La plupart des participants au PEJA sont des jeunes diplômés en bonne voie d'insertion. L'objectif visant une équité d'accès est donc loin d'être atteint. Comment interpréter ces résultats ?

Face à ce constat de forte sélectivité sociale du programme, l'INJEP a lancé une étude qualitative en septembre 2015 afin de mettre au jour et comprendre les obstacles freinant l'accès de jeunes avec moins d'opportunités au PEJA. Plus précisément, l'étude part de l'hypothèse selon laquelle les freins à l'accès résulteraient d'une combinaison entre des obstacles ancrés dans les pratiques et les représentations des professionnels de jeunesse et des difficultés liées aux caractéristiques et aux trajectoires des jeunes (cf. encadré méthodologie).

Formuler ainsi notre hypothèse centrale ne doit rien au hasard. Nous nous situons délibérément dans le cadre théorique développé par P. Warin (2010) sur le « non-recours aux droits et aux services », entendu de manière large comme le phénomène concernant « toute personne ne bénéficiant pas d'une offre publique de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre »

---

<sup>1</sup> Les « Jeunes avec moins d'opportunités » sont des jeunes désavantagés par rapport à leurs pairs parce qu'ils sont confrontés à un ou plusieurs facteurs d'exclusion et obstacles (handicap, santé, éducation, origine culturelle, obstacles économiques, sociaux et géographiques) qui freinent leur accès à l'emploi, à l'éducation formelle et non formelle, à la mobilité transnationale, au processus démocratique et à l'intégration dans la société (Source : Guide du programme Jeunesse en action). Dans le cadre de cet article, nous utiliserons la notion de « Jeunes avec moins d'opportunités », terminologie en vigueur dans le champ de la mobilité internationale. Pour plus de précisions sur l'approche retenue, cf. encadré méthodologie

<sup>2</sup> Cf. le projet SocIEtY "Improving the Quality of Life of Disadvantaged Young People -Towards a Capability-Friendly Youth Policy in Europe" coordonné par le Pr. Hans-Uwe Otto de l'Université de Bielefeld ([www.society-youth.eu/](http://www.society-youth.eu/))

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur le réseau RAY, cf. [www.researchyouth.net](http://www.researchyouth.net)

(Warin 2012). Plusieurs types de non-recours ont été identifiés par cet auteur : le non-recours par non-connaissance (l'offre n'est pas connue), le non-recours par non-réception (l'offre est connue, demandée mais non reçue), le non-recours par non-proposition (l'offre n'est pas proposée et donc ne peut être demandée). C'est sur cette dernière forme de non-recours que nous nous arrêterons particulièrement en analysant les processus conduisant à la non-proposition d'une expérience de mobilité et par conséquent à la non-demande et au nonaccès.

Ce faisant, nous nous positionnons aussi dans le prolongement des chercheurs comme L. Lima et C. Trombert (2013) et B. Vial (2014) qui s'intéressent aux facteurs professionnels et institutionnels qui conduisent au non-recours aux politiques d'insertion sociale et professionnelle. Leurs travaux permettent en particulier d'articuler une lecture du non-recours par le prisme individuel (le projet au regard de la singularité du parcours) et par une analyse des mécanismes institutionnels (le rôle des professionnels de jeunesse dans la construction des parcours sociaux). La question de l'accompagnement des parcours est au cœur de cette interaction entre les attentes juvéniles et les logiques des politiques d'insertion. Notre étude montre à ce propos le caractère central de l'accompagnement pour faire bénéficier les jeunes d'une expérience de mobilité internationale et surmonter les obstacles liés à leur parcours de vie et aux mécanismes institutionnels.

#### **Encadré méthodologie**

La catégorie d'action publique « Jeunes avec moins d'opportunités » – basée principalement sur des attributs statutaires – conduit à une approche statique (la situation présente) et stigmatisante et ne permet pas d'analyser en profondeur les obstacles qui réduisent l'accès à la mobilité internationale ; certains obstacles pouvant provenir d'expériences de vie antérieures. Nous avons donc opté pour une approche biographique permettant de mettre en évidence la complexité des parcours des jeunes.

Cette étude qualitative a été réalisée dans trois régions françaises (Alsace, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et s'est déclinée en deux étapes.

Dans un premier temps, des structures accompagnant des jeunes en difficulté dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (principalement des missions locales, mais aussi des structures de la prévention spécialisée, des centres sociaux et socio-culturels, etc.) et des associations intermédiaires de la mobilité internationale ont été sollicitées. 15 entretiens semi-directifs ont été menés avec des responsables de structures et/ou des professionnels du travail de jeunesse.

Dans un second temps, une trentaine de jeunes ont été interviewés : 18 entretiens biographiques en face à face et 3 focus groups rassemblant chacun 5 jeunes ont été réalisés en région. Au-delà des traditionnelles variations des profils selon les caractéristiques socioéconomiques, éducatives, géographiques, en termes d'âge et de sexe, les jeunes interviewés présentaient également des expériences de mobilité diversifiées : des jeunes étaient partis et revenus d'une mobilité internationale (individuelle ou collective), certains avaient abandonné leur projet au cours de son déroulement, d'autres enfin avaient été sensibilisés à la mobilité internationale mais n'ont finalement pas saisi les opportunités proposées.

Une rapide présentation du contexte français de ces politiques s'impose à ce stade. Les politiques d'insertion sociale et professionnelle sont apparues en France pour répondre principalement à la montée du chômage des jeunes lors de la crise économique de la fin des années 1970. C'est ainsi que, suite au rapport de Bertrand Schwartz (1981), ont été créées *les missions locales* afin de permettre aux jeunes connaissant des difficultés d'insertion « de bâtir et mener à terme un parcours d'insertion sociale et professionnelle ».

Avec les missions locales, une nouvelle profession est apparue dans le champ de la jeunesse, celle des conseillers en insertion. Ces conseillers de missions locales interagissent au plan local avec les

autres travailleurs de jeunesse (que ceux-ci exercent dans des structures comme les centres sociaux et socio-culturels, ou dans la rue comme les éducateurs de prévention spécialisée), qui leur adressent les jeunes « vulnérables ». Ce terme renvoie à une catégorie de jeunes connaissant des « ruptures chroniques » (Muniglia et Rothé, 2013) ; leurs parcours, marqués par une grande instabilité liée à des ruptures cumulatives depuis leur enfance, sont jalonnés de nombreux échecs (scolaire, emploi, etc.), qui engendrent de la souffrance psychique et sociale. Ces jeunes sont également fréquemment éloignés de la mobilité internationale et de ses dispositifs institutionnels et ainsi peu enclins à entrer directement en contact avec les organisations spécialisées en la matière ; en revanche, ils connaissent tous la mission locale, via les travailleurs de jeunesse ou par bouche à oreille. En tant que prescripteurs potentiels d'une expérience à l'étranger dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle, les conseillers et les professionnels des structures de jeunesse constituent donc – en amont – un maillon essentiel de l'accès à la mobilité internationale.

Les missions locales se sont beaucoup institutionnalisées depuis leur création et l'enjeu de l'insertion professionnelle a largement pris le pas sur celui de l'insertion sociale. De fortes tensions sont alors apparues dans les logiques professionnelles (Giulani 2009). La réorientation de l'activité des conseillers vers l'emploi entraîne de nombreux impacts sur leur approche de l'accompagnement (Muniglia et Thalineau 2012). Cette tension est aussi perceptible dans notre étude à travers deux approches de la mobilité internationale, entre une mobilité « d'insertion professionnelle » et une mobilité « de rupture et de socialisation ».

Dans un premier temps, nous questionnerons les représentations, normes et logiques d'actions institutionnelles qui peuvent constituer autant de freins à l'accès des jeunes à la mobilité internationale dans un cadre non formel. Ces obstacles inhérents aux structures seront ensuite questionnés à la lumière des significations que les jeunes avec moins d'opportunités accordent à leur expérience à l'étranger. Le « double sens » exprimé permettra de révéler une tension paradoxale entre la sélectivité opérée par les professionnels et les aspirations et apprentissages des jeunes vulnérables. Ce « double sens » – allant bien au-delà des finalités habituellement attribuées aux expériences de mobilité internationale – nous permettra de souligner le caractère central des pratiques d'accompagnement.

### **1. Quand les institutions limitent les opportunités de mobilité des « Jeunes avec moins d'opportunités »**

Dans un contexte où les professionnels de missions locales et, plus largement, de l'intervention sociale sont de plus en plus pressés de « rationaliser leur activité autour de l'emploi » (Muniglia et Thalineau 2012), le sens accordé à une expérience de mobilité dans un parcours d'insertion relève-t-il d'une logique dominante d'efficacité sociale ? Il importait dans l'étude d'interroger les représentations des professionnels en vue d'identifier les présupposés et les évidences qui dessinent les contours normatifs de leur action dans ce domaine. Mais au-delà des aspects normatifs, l'action des professionnels est prise également dans un système de contraintes et de fonctionnements institutionnels susceptibles d'impacter aussi les réponses apportées aux jeunes.

#### **Une mobilité internationale dans un cadre non formel peu valorisée institutionnellement**

S'agissant d'abord des représentations de la mobilité internationale et des normes professionnelles, l'étude révèle que tous les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle

ne sont pas convaincus de l'utilité d'une expérience à l'étranger pour les « Jeunes avec moins d'opportunités ».

Certains pensent que la mobilité internationale n'est pas adaptée à leur public ou partent du principe que ce type d'expérience n'intéresse pas les jeunes qu'ils suivent. D'autres considèrent l'outil comme superflu dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle d'un jeune vulnérable. Globalement, la mobilité internationale reste peu valorisée socialement et institutionnellement – aux différents échelons des politiques publiques – et nombreux sont ceux qui l'envisagent encore aujourd'hui comme une période de vacances ou une perte de temps.

Partant, un jeune aura d'autant plus de chance d'être sensibilisé, aiguillé vers ou intégré dans un projet de mobilité internationale si le professionnel qu'il a en face de lui croit dans les vertus de ce type de pratique. Les représentations véhiculées par les professionnels peuvent ainsi être sources d'inégalités entre les jeunes dans leur accès à la mobilité internationale.

Une analyse plus approfondie des discours fait ressortir deux principales approches de la mobilité internationale : une mobilité « de rupture et de socialisation » et une mobilité « d'insertion professionnelle ». Ces deux approches se différencient principalement en fonction de l'évaluation réalisée par le professionnel de la distance à l'emploi des jeunes.

#### Une mobilité « de rupture et de socialisation »

Certains professionnels considèrent la mobilité internationale comme un outil au service du développement de la personne, dans le cadre d'un accompagnement social global ou d'animations socioéducatives. Elle permet aux jeunes de quitter un quotidien souvent difficile, de sortir d'un environnement marqué par le cloisonnement territorial, les préjugés, et l'absence de solutions ou d'opportunités.

En mettant en suspens pour une durée déterminée leurs difficultés (économiques, familiales, d'orientation ou d'insertion professionnelle, liées à des discriminations, etc.), l'expérience de la mobilité internationale permettrait des (re) apprentissages essentiels : confiance en soi, autonomie, ouverture aux autres, extension de l'univers des possibles, prise de conscience de capacités cachées, construction d'une image de soi plus positive, etc. En outre, en ouvrant la voie à une forme de « remaniement identitaire » (Le Breton D. 2004), certains professionnels attendent des retombées en termes de (re)mobilisation et d'émergence de nouvelles envies permettant, au retour, d'amener le jeune à se construire à travers un projet professionnel ou de vie. Ces représentations sont étroitement liées à des logiques d'action particulières ; les acteurs s'inscrivant dans ces modes de pensée sont généralement plus enclins à utiliser les programmes de mobilité internationale de l'éducation non formelle. Ils défendent également une logique « militante » de leur action marquée notamment par une forte empathie envers le public (Muniglia...)

#### Une mobilité « d'insertion professionnelle »

D'autres professionnels font plus fréquemment référence à l'insertion dans l'emploi ou à l'acquisition de connaissances et de compétences techniques relatives à un projet professionnel. La mobilité est dans ce cas une étape permettant au jeune de progresser dans la construction de son projet professionnel et de faciliter son placement dans l'emploi.

Cette représentation semble façonnée par le paradigme considérant comme membre de la société celui qui a un emploi, paradigme qui imprègne depuis des décennies les façons de penser l'intervention sociale auprès des publics dits « à la marge » (Thalineau 2012). Elle semble également influencée par les injonctions aux résultats auxquelles sont soumises de plus en plus fréquemment les structures de l'insertion sociale et professionnelle dans le domaine de la (re)mise à l'emploi, dans un contexte de crise et de recherche d'efficacité des politiques publiques.

Par conséquent, certains professionnels véhiculent une hiérarchie implicite entre les expériences de mobilité internationale. Celles réalisées dans le cadre formel (stages, découvertes de l'entreprise, formations, etc.) sont connotées plus positivement que celles inscrites dans le cadre non formel pour lesquelles les bénéfices sur le plan de l'emploi et de l'insertion professionnelle

seraient moins évidents. Généralement, quand ces professionnels élaborent des propositions de séjour à l'étranger, ils se positionnent sur des mobilités d'apprentissage formelles. Les échanges collectifs de jeunes, chantiers et volontariats sont souvent considérés comme une étape préalable permettant d'aller vers des mobilités plus « légitimes », ou encore comme des mobilités « de seconde zone », quand par exemple le projet professionnel du jeune n'est pas suffisamment clarifié. Autrement dit, la mobilité dans un cadre non formel relève d'une offre s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale.

D'autres normes viennent également guider les pratiques des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Comme le montre en effet F. E. Giuliani (2009 : 59), « trois présupposés régissent l'activité des conseillers en insertion [...] : la fiction de différents « parcours d'insertion » disponibles [...], l'idéal du « projet » [...], une approche de l'utilisateur comme « responsable » ». Ces normes se sont largement diffusées au-delà des missions locales, dans le champ de l'intervention sociale.

Dans ce contexte, les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle exigent fréquemment comme prérequis à une expérience à l'étranger la capacité à s'inscrire dans une démarche de projet. Les jeunes qui ne parviennent pas à s'investir dans la durée, sur un parcours décliné en plusieurs étapes, de rester mobilisés ne sont généralement pas orientés ni accompagnés dans une mobilité internationale. D'autres professionnels conditionnent toute aide à la formulation d'un « projet » et enjoignent ainsi les jeunes de clarifier leur engagement, d'explicitier leurs motivations, de préciser le contenu de l'expérience souhaitée, etc., autrement dit, de s'inscrire dans un « projet programme »<sup>4</sup>. En d'autres termes, pour qu'il y ait recours à la mobilité, c'est d'abord l'affaire de l'individu, c'est au jeune d'exprimer une demande et de se responsabiliser dans cette perspective, si nécessaire, en étant accompagné (Vial, 2014).

Il faut rappeler que tous les jeunes ne sont pas sur un même pied d'égalité face à la norme du projet (Boutinet 2012). Le rapport au temps des individus en difficulté ou vivant dans la précarité est marqué par l'incertitude et la menace, les empêchant de se projeter dans l'avenir sereinement, de construire un cadre temporel d'activités, de s'engager sur un temps plus ou moins long, etc. (Castel 1995). Certains perdent ainsi la capacité de se repérer dans le temps et souffrent d'« achronie » (Le Breton E. 2005). Dès lors, les procédures temporelles liées à la norme du projet peuvent exercer un effet de filtre chez certains jeunes qui n'auraient pas les dispositions requises.

A ces représentations de la mobilité et de la relation (de service) avec le jeune en difficulté – aboutissant fréquemment à une non-proposition de la mobilité à ce type de public – viennent s'ajouter d'autres facteurs limitatifs liés au fonctionnement des structures.

### **Des configurations institutionnelles et des processus de sélection, conduisant à la non-proposition de la mobilité internationale**

Bien que les opportunités de partir à l'étranger dans le cadre de l'éducation non formelle soient théoriquement ouvertes au plus grand nombre, sans condition préalable de diplôme<sup>5</sup>, tous les jeunes fréquentant une structure de l'insertion sociale et professionnelle ou prenant attache avec une association intermédiaire de mobilité internationale ne sont pas automatiquement informés, orientés ou accompagnés dans un projet de séjour à l'étranger. Certaines structures

---

<sup>4</sup> Le « projet programme » procède d'une logique mécanique avec la construction préalable d'un cadre, d'objectifs précis et d'un échéancier (Ardoino, 1999).

<sup>5</sup> Le programme Erasmus + jeunesse en action, par exemple, concerne les jeunes âgés de 13 à 30 ans (17 à 30 ans pour le Service Volontaire Européen (SVE)) sans niveau de diplôme minimal et cible en priorité les « Jeunes avec moins d'opportunités ».

mettent en œuvre des critères d'éligibilité – imposés par des configurations institutionnelles – ou de procédures de sélection en interne, aboutissant à des cas de « non-recours » par non proposition.

Ainsi le modèle économique de la mobilité dans un cadre non formel amène certains opérateurs à faire appel à des subventions spécifiques pour monter des projets en direction des « Jeunes avec moins d'opportunités » Généralement assortis de critères d'éligibilité propres – liés aux politiques publiques concernées –, ces financements fonctionnent comme une « trieuse », laissant sur le bord du chemin certaines catégories de jeunes. A titre d'exemple, certaines structures – mobilisant entre autres le programme Erasmus + jeunesse – bénéficient de subventions dans le cadre de la politique de la Ville sont contraints d'accompagner des jeunes résidant dans des zones urbaines prioritaires<sup>6</sup>. D'autres, financées par les collectivités territoriales sur des crédits réservés aux politiques de l'emploi, de la formation ou de l'orientation, doivent cibler des jeunes à faible niveau de qualification.

Dès lors, ces financements écartent systématiquement certains profils de jeunes qui entrent pourtant dans la catégorie d'action publique « Jeunes avec moins d'opportunités » telle que la définit la Commission européenne. Les critères régissant l'accès à des politiques publiques produisent ainsi un effet pervers en créant des inégalités au sein même de ce public. En France, la tendance des autorités publiques semble être à assimiler les « Jeunes avec moins d'opportunités » aux jeunes des quartiers dits « sensibles » ou aux jeunes à faible niveau de qualification. Un jeune aura donc d'autant plus de chances de bénéficier de dispositifs spécifiques d'accès à la mobilité internationale s'il remplit l'un de ces critères ; les autres problématiques qui peuvent marquer de leur empreinte les situations et parcours des jeunes sont rarement prises en considération (handicap, santé, discriminations, etc.).

Par ailleurs, d'autres processus de sélection sont à l'œuvre, souvent justifiés par la volonté d'éviter les échecs potentiels ou les risques liés aux conduites des jeunes vulnérables. Des structures écartent d'emblée certains jeunes de toute action liée à la mobilité internationale, quel que soit le cadre – individuel / collectif, court terme / long terme. Le fait d'être en grande précarité ou sans domicile fixe, d'avoir des soucis de santé, de souffrir de problèmes psychologiques ou psychiatriques, d'être mineur – ou majeur<sup>7</sup> – ou encore d'avoir (eu) des démêlés avec la justice peuvent constituer des critères d'exclusion de l'accompagnement dans une expérience de mobilité, voire même de l'information sur les opportunités disponibles. Le parcours biographique des jeunes et les difficultés qu'ils rencontrent – ou ont rencontré – peuvent donc constituer des obstacles à l'accès à la mobilité internationale.

Au-delà de l'exclusion de ces profils particuliers, des prérequis en termes de comportements ou d'attitudes (respect de l'autorité et des règles, capacité à s'intégrer à un groupe, aptitude à s'inscrire dans une dynamique de projet, etc.) ou des attendus relatifs à la participation régulière à la vie de l'institution peuvent conditionner la mise en relation des jeunes avec une expérience de mobilité internationale ; un séjour à l'étranger s'apparentant dans certains cas à une récompense<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Initiée par les pouvoirs publics français, la politique de la ville a pour objectif de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre territoires.

<sup>7</sup> Certaines structures – centres sociaux et socioculturels, notamment – préfèrent accompagner en mobilité internationale des jeunes mineurs, voire des adolescents considérés comme plus « gérables ». D'autres – principalement les missions locales – n'envoient au contraire que des majeurs, responsables de leurs actes et nécessitant une surveillance moins rapprochée à l'étranger.

<sup>8</sup> Néanmoins, l'usage de critères de sélection ne s'observe ni dans l'ensemble des structures de l'insertion sociale et professionnelle, ni au sein de toutes les associations spécialisées dans la mobilité internationale interrogées.

Les résultats de l'étude révèlent ainsi que des représentations, normes, configurations et logiques institutionnelles peuvent limiter le principe d'accessibilité des « Jeunes avec moins d'opportunités » à la mobilité internationale. Celles-ci réduisent non seulement le nombre de jeunes susceptibles de partir à l'étranger mais également la diversité de leurs situations et de leurs parcours. Une forme d'homogénéité des profils semble se dessiner, conduisant certains professionnels à avouer que les jeunes partant en mobilité internationale constituent « la crème des « Jeunes avec moins d'opportunités » ».

Comme le proposent L. Lima ou B. Vial dans leurs études sur le non-recours aux politiques d'insertion sociale et professionnelle, il importe d'interroger les mécanismes institutionnels qui freinent la « rencontre » entre la mobilité internationale dans le cadre non formel et les « jeunes avec moins d'opportunités » à la lumière des significations que ces derniers attribuent à ce type d'expérience, quand ils ont eu la possibilité de partir. Sur ce point, un « double sens » de la mobilité internationale semble émerger dont les enjeux vont bien au-delà de l'injonction institutionnelle à l'employabilité.

## **2. Le « double sens » de la mobilité internationale dans un cadre non formel**

Dans la grande majorité des cas, les « Jeunes avec moins d'opportunités » attribuent deux significations à leur expérience de mobilité internationale réalisée dans le cadre non formel. La première est directement appréhendable dans la subjectivité de leur discours à partir d'un questionnement autour de leurs motivations et de leurs attentes. La seconde se trame entre les lignes de leur narration, dans la rhétorique utilisée pour raconter leur séjour à l'étranger. Cette rhétorique interrogée à la lumière de leur situation au moment du projet mais également de leur parcours biographique révèle les significations « cachées » de leur expérience de mobilité.

### **Le voyage comme motif du départ à l'étranger**

D'une manière générale, les jeunes interrogés ne font pas fréquemment le lien entre leur expérience de mobilité internationale réalisée dans le cadre non formel et le monde de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Aussi, quand cette connexion fait sens, elle émerge souvent seulement dans un second temps dans leur discours. Quelques jeunes cherchent à acquérir une expérience professionnelle en vue de compléter leur curriculum vitae. D'autres, dans des cas encore plus rares, s'engagent dans un parcours de mobilité internationale pour avancer dans la construction de leur projet professionnel.

A contrario, les jeunes interrogés évoquent quasiment unanimement l'envie d'apprendre une langue, d'explorer une autre culture et de rencontrer de nouvelles personnes. C'est donc véritablement le voyage et à travers lui la découverte d'un pays et d'une population qui est la motivation principale et commune au moment où l'envie de partir à l'étranger apparaît.

*« En fait, c'était l'anglais qui me motivait parce que je savais qu'on allait tous parler anglais. Bon, moi, au début c'était très difficile parce que je comprenais rien. Mais après, au fur et à mesure, les mots, ils me venaient dans ma tête. Et en fait, c'est l'anglais qui me motive. C'est de rencontrer des nouvelles personnes d'autres pays, des nouvelles cultures, visiter des monuments, visiter des églises. Ça, franchement, ça m'intéresse beaucoup en fait. En fait, c'est ça qui me motive à partir, de voir comment ils vivent les gens dans d'autres pays. »* Marianne

Dès lors, la mobilité internationale dans un cadre non formel s'inscrit moins fréquemment dans une visée utilitaire favorisant l'employabilité que dans une perspective culturelle et humaine.

### **Partir à l'étranger... pour s'arracher à ses difficultés quotidiennes**

L'histoire racontée par les jeunes de leur séjour à l'étranger permet d'aller plus loin dans les significations attribuées à leur expérience de mobilité internationale et de dévoiler un second sens.

Les jeunes font très régulièrement usage de la rhétorique de l'air et de la liberté pour évoquer le volontariat qu'ils ont effectué ou le séjour collectif auquel ils ont participé. Pour certains, la mobilité internationale constitue une « bulle d'air », leur permettant de « respirer » ou de « souffler », quand pour d'autres, elle est un moyen de « s'évader ». Cette rhétorique n'est pas indépendante de leur situation et des difficultés conjoncturelles auxquelles ils font face au moment de faire le choix de s'engager dans une mobilité internationale.

*« C'est le quotidien qui est difficile : on cherche de l'emploi, on postule, on a pas de réponse, on repostule, on a pas de réponse. Au bout d'un moment, t'es découragé, t'es lassé, t'en as marre. Tu veux découvrir autre chose, tu veux t'évader un peu, tu veux souffler quoi, tu veux te dire : Allez, là, j'arrête. Voilà. Et ça, j'ai eu l'occasion de le faire grâce à ce volontariat. Parce que sinon, tu deviens fou quoi. » Paul*

Tous les jeunes rencontrés au cours de l'enquête de terrain se trouvaient dans une situation délicate ou inconfortable dans les sphères de l'emploi, de la formation ou de l'orientation : décrochage scolaire, désorientation dans leur projet professionnel, longue période de chômage, succession d'emplois précaires et de phases d'inactivité, choix professionnels contraints, etc. Ils étaient également nombreux à vivre dans une situation de précarité économique. Certains jeunes s'inscrivaient dans une réelle situation de cumul de handicaps, rencontrant également des difficultés dans leur environnement familial : des interactions verbales entamant l'estime de soi, une absence de soutien dans leur projet, une pression importante dans la participation à la vie du ménage, etc.

*« J'avais des problèmes avec mes parents... Enfin, depuis que je suis gamine, j'ai toujours eu des problèmes avec eux. Et je me suis dit : En voyage, je vais découvrir d'autres personnes, je vais apprendre d'autres choses... Je me suis dit : Ouais, franchement, je vais m'évader de ma famille. Et je me suis dit : ça va beaucoup m'aider, psychologiquement... ça va m'aider ». Natacha*

Dès lors, l'envie de partir pour « respirer » ou recouvrer une forme de « liberté » semble renvoyer à un sentiment d'emprisonnement voire d'étouffement dans un environnement défavorable offrant finalement très peu d'opportunités. Partir en mobilité dans un pays étranger s'apparente ainsi à une échappatoire ; elle permet aux jeunes de s'arracher de leurs difficultés quotidiennes qu'elles soient professionnelles, scolaires, familiales, géographiques ou économiques.

### **... être actif...**

L'étude des discours révèle également un noyau de sens autour de la notion d' « activité ». Partir à l'étranger permet aux jeunes d' « être actif », « de faire quelque chose » de leur vie quotidienne et, pour certains d'entre eux, « d'avoir une raison de se lever le matin ». Il faut dire qu'en raison des difficultés détaillées ci-dessus, nombreux sont inactifs au moment de leur engagement. La mobilité internationale leur permet de sortir d'une forme de léthargie et d'errance dans laquelle ils sont enserrés depuis parfois de longs mois et de s'inscrire dans une forme de reconquête du temps. En s'engageant dans une mobilité internationale, les jeunes participent en effet à des activités ou des missions qui imposent le respect de rythmes et certains réapprennent ainsi le découpage des temps de la vie<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Les périodes d'inactivité prolongée défont ce cadre de socialisation fondamental que constitue le rapport au temps (Le Breton E. 2005).



*« En même temps, tu fais quelque chose. Ça t'apporte quelque chose. Tu ne restes pas sans rien faire. Ce que mes parents me reprochaient, c'est que je restais à rien faire. Or, là, je faisais quelque chose. (...) ». Paul*

En lien avec cette rhétorique de l'« activité », les jeunes ont recours de façon quasi systématique au champ lexical de l'emploi et du travail pour raconter leur séjour à l'étranger. S'engager dans une mobilité internationale dans un cadre non formel – et plus encore dans un volontariat – est un « travail » pour une majorité des jeunes interrogés. Ils évoquent ainsi des missions à réaliser, des horaires et des échéances à respecter, un supérieur hiérarchique que certains appellent leur « patron » et une indemnité dans le cadre des Services Volontaires Européens (SVE) assimilée parfois à une « rémunération ».

Cette utilisation du vocabulaire du travail et de l'emploi questionne. D'une part, elle déstabilise le sens même des dispositifs de mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle dans le sens où les échanges de jeunes, tout comme le SVE, sont des engagements volontaires basés sur l'intérêt général. Le fait de participer à un projet associatif, de s'engager ou de donner de son temps pour défendre une cause sont des aspects largement absents des propos des jeunes interrogés. Il faut dire que l'investissement dans le milieu associatif fait très rarement partie de leur mode de vie<sup>10</sup>.

D'autre part, l'usage de la rhétorique de l'emploi et du travail est hautement significatif chez des jeunes actuellement en panne sur le chemin de l'insertion professionnelle. En effet, en dépit de l'évolution de la société salariale, le travail continue à remplir une fonction intégratrice importante. Le défaut d'emploi ou le fait d'occuper des emplois précaires ne permet pas aux individus non seulement de disposer des conditions pour construire leur indépendance économique et sociale mais surtout d'être reconnus comme des individus à part entière. Ces derniers s'apparentent à des « individus par défaut », déqualifiés voire stigmatisés parce qu'ils ne parviennent pas à s'inscrire dans les réseaux producteurs de la richesse et de la dignité sociale (Castel 2009). Derrière cette rhétorique de l'emploi et du travail, se cache donc visiblement une aspiration chez ces jeunes à une forme de reconnaissance sociale et de valorisation de soi dont ils sont aujourd'hui privés.

### **... et retrouver la maîtrise de son parcours de vie**

En racontant leur parcours de mobilité internationale, les jeunes rencontrés aiment rappeler que leur activité résulte d'un choix libre et personnel ; « c'est moi qui ait choisi », « personne n'a décidé à ma place », « je me suis motivé tout seul », etc. sont des expressions fréquemment utilisées. Ils écartent avec force toute influence ou incitation de leur environnement relationnel (famille, amis et institutions)<sup>11</sup>. Devenir un jeune mobile s'apparente ainsi à une position « acquise » qu'ils ont pu véritablement choisir, voire conquérir. Cette signification de la mobilité internationale prend tout son sens quand on interroge leur parcours biographique, parsemé de nombreuses positions « assignées » par rapport auxquelles ils n'ont pu s'échapper.

*« En fait, je me suis moi-même motivé, et je n'ai pas eu d'encouragements en particulier. Mes parents se sont dit : Ouais, ça va pas se faire. Parce qu'ils avaient l'habitude qu'on me réponde pas. (...) Non non, j'ai été encouragé par moi-même ». Paul*

---

<sup>10</sup> Ce constat contredit certains travaux réalisés sur le SVE montrant la familiarité des jeunes volontaires avec la participation associative, l'engagement, le bénévolat et le don de soi (Robiteau et Silvestre 2012).

<sup>11</sup> Les résultats de l'étude révèlent toutefois le caractère décisif de l'accompagnement et de l'environnement relationnel – notamment institutionnel – pour faire basculer les jeunes dans une mobilité internationale et concrétiser leur projet.

*« Voilà, j'ai un truc à faire ; en plus j'apprends une nouvelle langue, je voyage, je vois un pays. C'est une combinaison d'un peu tout. C'est d'un côté le fait de travailler. J'avais besoin de travailler parce qu'au bout d'un moment, on pète un câble à force de pas travailler. Donc besoin de travailler ». (...) A force, j'y avais pris goût à ce projet. Je m'étais déjà projeté en Italie. Je commençais déjà à faire ma valise. Moi, je me faisais une joie. Je me disais : Ca y est ! J'ai enfin trouvé un truc qui marche, un projet qui marche ». Marc*

Sur ce point, les jeunes interrogés ont une histoire de vie marquée par des échecs, des désillusions, et des liens douloureux avec le monde institutionnel et, notamment, avec l'institution éducative<sup>12</sup>. L'expérience scolaire a souvent été vécue comme un véritable traumatisme. Pour eux, l'école a été défaillante ; elle ne les a pas soutenus aux moments mêmes où ils en avaient le plus besoin, en particulier lors des périodes sensibles d'orientation. Les jeunes rencontrés ont l'impression d'avoir été orientés de force – par l'échec ou l'insuffisance scolaire –, parfois avec la complicité de leurs parents, dans des filières qui ne les intéressaient pas ou dans des voies de relégation.

L'absence de choix libre marque également le parcours professionnel en devenir des jeunes rencontrés. En situation de précarité et pouvant rarement bénéficier de la solidarité familiale, ils disent souvent avoir été contraints au « choix de la nécessité », autrement dit, à mettre de côté leurs envies et leur projets pour trouver un emploi coûte que coûte dans un impératif de survie.

Ainsi, dévoiler l'existence de ce « double sens » de la mobilité internationale chez les « Jeunes avec moins d'opportunités » vient à l'encontre de certaines manières de faire et de penser des institutions détaillées précédemment. En effet, là où nombre de structures tendent à réduire les opportunités de vivre une expérience de mobilité internationale dans un cadre non formel, les jeunes leur opposent une réelle aspiration – voire une soif – de liberté, de respirer, d'être actif et de (re)prendre la maîtrise de leur parcours de vie.

Dans ces expériences de mobilité hautement significatives pour les jeunes vulnérables, l'accompagnement institutionnel a, dans tous les cas, constitué un levier décisif<sup>13</sup>. La présence d'un accompagnateur « attentionné » avec lequel le jeune a établi une relation de confiance est en règle générale la condition première pour que l'engagement dans un parcours de mobilité internationale soit possible. Ce climat de confiance, construit progressivement dans une proximité temporelle et par les interactions autour de la construction du projet, se cimente tout autant par des aspects professionnels – la reconnaissance de l'expertise de l'accompagnateur et de la structure d'appui – que par des supports affectifs – des relations sociales bienveillantes basées sur l'écoute et la considération. Le jeune est ainsi rassuré non seulement sur ses propres capacités et ressources pour réussir son projet mais également sur celles de son accompagnateur pour répondre à ses attentes, remédier à ses craintes et résoudre ses obstacles.

## **Conclusion**

Dans le contexte d'une priorité à l'emploi, l'accès à la mobilité internationale dans un cadre non formel de jeunes vulnérables est entravé par des représentations, des normes, des logiques d'action et des configurations institutionnelles, à l'œuvre au sein des structures de l'insertion sociale et professionnelle, partenaires des opérateurs de mobilité au plan local. Ces

---

<sup>12</sup> Chez certains jeunes, le même constat peut être réalisé au sujet des organismes d'orientation et des structures d'aide à l'insertion professionnelle.

<sup>13</sup> L'entourage familial et amical des jeunes est susceptible d'infléchir les parcours, les cheminements et les choix dans le domaine de la mobilité internationale. Néanmoins, il ne provoque jamais à lui seul le choix de s'engager dans une expérience de mobilité internationale.

mécanismes institutionnels peuvent limiter les opportunités offertes aux jeunes, en les renvoyant à leur responsabilité individuelle - notamment sous le couvert d'une croyance dans la liberté et la rationalité de leurs choix, et dans leur capacité à exprimer une demande, à formuler un projet-, ou bien en offrant un cadre peu propice à la « rencontre » des jeunes avec la mobilité internationale et ses dispositifs. Ces facteurs externes sont alors susceptibles de conduire à une « non proposition » et, par-là-même, à un « non recours » des jeunes vulnérables à ce type d'expérience

Pourtant, les significations données par les jeunes de leur expérience à l'étranger vont bien au-delà des finalités d'employabilité, mais également de développement de la citoyenneté et du renforcement du dialogue interculturel habituellement attribuées aux dispositifs publics. Dans l'univers « protégé et émancipatoire » proposé par les programmes de mobilité internationale, les « Jeunes avec moins d'opportunités » recherchent la possibilité de se construire en être autonome, libre de faire leurs propres choix et de décider de l'orientation de leur parcours de vie. La mobilité internationale s'inscrit ainsi véritablement dans les transitions qui caractérisent le passage vers l'âge adulte.

Notre analyse met ainsi en évidence la faiblesse de l'action publique européenne, en l'occurrence du programme Jeunesse en action, devenu aujourd'hui Erasmus+ ; Jeunesse en action, sur les facteurs environnementaux conditionnant l'accès à la mobilité internationale dans un cadre non formel. Pour inscrire la mobilité internationale dans le cadre non formel dans une réelle perspective de politique publique « capacitante », qui permettrait aux jeunes de concrétiser leurs aspirations et d'améliorer leur situation personnelle et professionnelle, il importerait comme le proposent T. Berthet et V. Simon (oct. 2014)<sup>14</sup>, « d'élargir l'accès aux droits et à l'offre publique existante », « de mieux prendre en compte les parcours », et pour ce qui concerne les institutions, de « s'appuyer sur les réseaux d'acteurs au plus près des jeunes » en amont et en aval, en particulier « de soutenir et d'outiller les réseaux locaux de soutien aux jeunes vulnérables ».

Francine Labadie, Clotilde Talleu

## Références

Ardoino J. (1999), *Education et politique*, Anthropos, Paris.

Boutinet J.-P. (2012), *Anthropologie du projet*, Presses universitaires de France, Paris.

Castel R. (2009), *La montée des incertitudes*, Seuil, Paris.

Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris.

Giuliani F. E. (2009), « Les conseillers face à la norme des parcours d'insertion : entre expérimentation et stratégies de survie », *Informations sociales*, No. 156, CNAF, Paris, pp. 58-67

Labadie F. (2016), *Le programme européen Jeunesse en action au défi de l'équité. Le cas des jeunes avec moins d'opportunités*, Bulletin Jeunesses, études, synthèses No. 32, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Paris.

---

<sup>14</sup> Cf. le projet SocIEtY, op. cit.

Labadie F. (ed.) (2012), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*. Rapport 2012 de l'observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse/Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, La Documentation française, Paris.

Le Breton E. (2005). *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Armand Colin, Paris.

Lima L. et Trombert C. (2013), "L'assistance-chômage des jeunes sous condition d'accompagnement. De quelques mécanismes du non-recours par éviction", *Lien social et Politiques*, No. 70, pp. 29-43.

Markovic J., Garcia Lopez M. A. et Dzigurski S. (2015), *Trouver sa place dans une Europe moderne*. Partenariat Jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, [www.goo.gl/Qa1z0i](http://www.goo.gl/Qa1z0i)

Muniglia V. et Rothé C. (2013), "Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autres significatifs dans le recours à l'aide sociale", *Revue Française des Affaires Sociales*, No. 1-2, pp. 76-95.

Muniglia V. et Thalineau A. (2012), " Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers de missions locales entre adaptation et tensions", *Politiques sociales et familiales, CNAF*, No. 108, pp. 73-82.

Nussbaum M. C. (2012), *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Flammarion, Paris.

Robiteau C. et Silvestre S. (2012), *Le service volontaire européen : une étape dans le parcours de vie des jeunes. Une enquête en région Centre*, Rapport d'étude, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Paris.

Sen A. (1999), *Development as freedom*, Oxford University Press, Oxford.

Thalineau A. (2012), "Le cadre normatif de l'accompagnement social : entre permanence et changement", in Trindade-Chadeau A. (ed.), *Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement*, Les Cahiers de l'action, No. 37, INJEP, Paris, 2012, pp. 9-12.

Vial B. (2014), "Ces jeunes qui ne viennent pas en Mission Locale : du délai de latence au phénomène du "non-recours"", Les dossiers de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), available at [www.odenore.msh-alpes.fr/documents/vial\\_non-recours\\_jeunes\\_missions\\_locales.pdf](http://www.odenore.msh-alpes.fr/documents/vial_non-recours_jeunes_missions_locales.pdf)

Warin P. (2012), "Non-Demand for Social Rights: a New Challenge for Social Action in France", *The Journal of Poverty and Social Justice*, No. 1, pp. 41-53.

Warin P. (2010), "Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? ", *La Vie des idées*, available at [www.laviedesidees.fr/Qu-est-ce-que-le-non-recours-aux.html](http://www.laviedesidees.fr/Qu-est-ce-que-le-non-recours-aux.html)

